

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le

13 février
L'année 1838

3^e Division

1^{er} Bureau

Beaux-Arts.

Demande d'avis
sur une réclamation
de M. Martinet
ex-Subs. graveur
à l'Académie de
France à Rome

Monsieur le Directeur,
M. Martinet, ex-pensionnaire
du Roi à l'Académie de France
à Rome, n'ayant pu par suite
du mauvais état de sa santé
s'acquitter en temps utile des obligations
imposées par les Règlements, a subi
à l'Académie de France à Rome
la retenue d'une somme de 1,000 fr.
de son Pensionnat s'il eût terminé sa
seconde planche dans le délai
prescrit.

Cet Artiste qui a maintenant
achevé cette planche qu'il regarde
comme plus importante que celle qu'il
aurait pu exécuter en se conformant
dans les dispositions des Règlements
sollicite par la lettre ci-jointe, la
remise de la retenue opérée.

Je vous prie, Monsieur le
Directeur, de vouloir bien prendre
connaissance de cette réclamation

à M. Ingres, Directeur de l'Académie
de France à Rome.

qui est ci-jointe et de me la renvoyer
avec votre avis, afin que je puisse
statuer en connaissance de cause.

Recevez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée

Le Roi de France
Ministre de l'Intérieur
Pour le Ministre et par autorisation
Le Chef de 3^e division

av